

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS RESPONSABLES

OBJECTIF

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) a choisi de prendre en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses stratégies de placement, y compris dans ses investissements en placement immobilier. DGIA croit fermement que la prise en compte de ces critères aura une incidence positive sur le rendement à long terme des placements de ses clients. Ces orientations s'accordent avec la mission, la vision et les valeurs du Mouvement Desjardins qui prônent un développement économique respectueux des gens et de l'environnement.

L'objectif de DGIA est d'intégrer les critères ESG à chaque étape de la gestion de placements immobiliers, de l'acquisition à la disposition de l'actif.

MISE EN ŒUVRE

DGIA vise à fournir des lignes directrices en investissement responsable aux équipes opérationnelles en placements immobiliers afin de respecter son engagement envers les principes d'investissement responsable (PRI). Pour s'assurer que les critères ESG soient considérés à toutes les étapes de la gestion des placements, DGIA s'engage à :

- intégrer les critères ESG dans les décisions concernant le développement immobilier, l'investissement et la gestion des actifs;
- inclure ces critères dans la sélection et la supervision des gestionnaires immobiliers;
- fixer des objectifs et mesurer les performances en fonction des critères ESG ;
- suivre annuellement les principaux indicateurs environnementaux et sociaux pour tous les actifs du portefeuille;
- inciter les acteurs immobiliers, tels que les employés, les locataires, les gestionnaires immobiliers, les partenaires commerciaux et les organismes communautaires et d'intérêt public, à intégrer les critères ESG dans leurs décisions de gestion;
- produire un rapport annuel sur les activités de placement immobilier responsable pour les clients et partenaires par l'entremise des PRI et GRESB, par exemple;
- appuyer les lignes directrices par des documents d'orientation, des procédures et les meilleures pratiques à promouvoir par les employés, les gestionnaires immobiliers et les locataires.

RESPONSABILITÉS

La direction principale Placements immobiliers, appuyée par le comité immobilier ESG, est responsable d'appliquer ces principes et de les mettre à jour tous les cinq (5) ans. Ces lignes directrices s'appliquent à tous les placements immobiliers et à toutes les activités de développement immobilier de DGIA.



Michel Bédard
Vice-Président - Placements immobiliers

10 décembre 2018

Date

ANNEXE

Considération des critères ESG

Pour harmoniser la mise en œuvre des critères ESG aux meilleures pratiques de l'industrie immobilière, DGIA cherche à :

- assurer le respect de toute réglementation concernant l'environnement, la santé, la sécurité et l'accessibilité et ce, dans toutes ses propriétés;
- prévenir la fraude, le blanchiment d'argent et la corruption lors des transactions;
- minimiser l'utilisation d'énergie et d'eau, les émissions de gaz à effet de serre et l'envoi de déchets dans les sites d'enfouissement et exercer un suivi par rapport aux indicateurs reconnus dans l'industrie ;
- certifier les développements et les immeubles aux normes reconnues dans le marché, lorsqu'approprié ;
- considérer la santé et la sécurité des locataires et des communautés et améliorer leur bien-être ;
- gérer les risques liés aux changements climatiques et y atténuer la contribution de DGIA;
- encourager l'innovation et la performance dans le domaine du développement durable et tirer profit des occasions d'affaires résultant de l'économie verte;
- assurer des pratiques contractuelles justes respectant les conditions de travail et les droits humains ;
- tenir compte des répercussions environnementales et sociales dans la chaîne d'approvisionnement.